

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 10 avril 2019**

**Objet**

**Association  
CIDFF Projet  
EMERGENCE –  
Subvention 2019**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 4 avril 2019 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**Etaient présents :**

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,  
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN,  
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme LAQUIEZE,  
Mme LOUKOMBO SENGAL, M. MEYRE, M. BAGILET, Mme LARUE,  
M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT,  
Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD, M. LE BARS,  
M. LEY**

*LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :*

33

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**M. CAVALIERE à Mme N. LACUEY  
Mme MILLORIT à Mme GRANJEON  
Mme BONNAL à M. BOURIGAULT – M. DANDY à M. NAFFRICHOUX  
M. RAIMI à Mme COLLIN – M. LERAUT à M. DROILLARD**

**Absents :**

**M. BELLOC**

**M. Philippe VERBOIS a été nommé secrétaire de séance**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'objet de l'action menée par l'Association CIDFF.

Il précise qu'il s'agit d'une Association en réseau qui vise à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes. Cette association est habilitée par l'Etat qui lui a confié une mission d'intérêt général d'information dans le but de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Le CIDFF de la Gironde est labellisé « Point Information Famille ».

Le CIDFF pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, réalisera sur notre Territoire, une formation de 4 mois.

Cette action se nomme " Emergence de projet dans la création d'entreprise ou d'activité par les femmes".

Elle s'adresse à un public de femmes en recherche de solutions d'insertion, provenant de la Rive Droite de Bordeaux.

En 2018, 12 femmes ont pu participer à ce projet qui a eu lieu sur Floirac, salle Des 2 Rives, du 6 septembre au 21 décembre 2018.

L'objectif de ce projet est de permettre aux participantes d'avoir une vision large des possibilités d'insertion professionnelle : à la fois par la forme (emploi, création d'entreprise) et dans les secteurs d'activités.

En conséquence et au regard de par l'intérêt de cette action, le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'association pour l'année 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu la demande de l'Association CIDFF ;

Vu le Budget Primitif 2019 ;

Vu l'avis de la commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la ville et Démocratie participative du 28 mars 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser une subvention de 4 000 € à l'association CIDFF au titre de l'action "Permanence d'accès aux droits du public en difficulté et particulièrement des femmes" au titre de l'année 2019.

**DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2019 Chap. 65 – Article 6574- fonction 824.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus*

*Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 11 avril 2019**

*Le Maire,*



Nombre de votants : 32
Suffrages exprimés : <b>32</b>
Pour : 32
Contre
Abstention :